

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 07 NOVEMBRE 2016**

Qui s'est tenue à 20 h30 en mairie de Tourville sur Odon

Sous la Présidence de Monsieur Robert MICHEL, Maire

Présents : Catherine REGNIER- Fabienne MANSION - Gilles GOUPIL - Didier BOULEY- Marie-Claire LEVÊQUE- Gilbert DEBON - Olivier HUET- Jérôme VIBERT - Carole TURQUETIL - Jean-Jacques MILLOT- Alexandra BOURGUIGNON

Absents excusés : Aurélie BLONDEL - Olivier LE MEILLEUR

Absente : Chantal MOUSSAY

- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Lion sur Mer, Hermanville sur Mer, Colleville-Montgomery et d'Ouistreham à Caen la Mer

Monsieur le Maire indique que la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer exerce la compétence « Littoral » depuis le 1^{er} janvier 2005 conformément à l'article L5211-17 du CGT.

Par délibération du 18 février 2016, le bureau communautaire a approuvé les termes des conventions de mise à disposition des moyens de fonctionnement de ces 4 communes.

L'harmonisation des conventions passées avec ces communes entraîne le transfert de nouvelles missions à Caen la Mer à savoir, l'analyse des eaux de baignade, l'achat de sacs pour déjections canines, l'adhésion à l'ANEL, le contrat de maintenance des bornes d'appel pour les secours.

En application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI), il est proposé au conseil municipal d'analyser le rapport de la CLECT.

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

A l'unanimité, le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'approuver le rapport N°1 -160922 de la CLECT relatif à l'évaluation des charges nettes transférées « Littoral ». Le Total des charges transférées est de 9496,50 euros se répartissant ainsi :

Lion sur mer 1456, 10 euros, Hermanville sur mer 1572,10 euros, Colleville-Montgomery 1056,10 euros et Ouistreham 5412,20 euros.

- Révision du PLU : proposition du choix du cabinet prestataire suite réunion commission urbanisme

La commission urbanisme s'est réunie le 17 octobre 2016 et a consulté les 3 candidatures reçues de cabinets d'études pour la révision du PLU de Tourville sur Odon.

M. le Maire signale qu'un dossier de demande d'aide a été transmis le 18 octobre 2016 au Président du Conseil Départemental et informe le conseil que les premiers travaux (premières réunions) concernant cette opération ne commenceront qu'après la décision d'attribution de subvention du Conseil Départemental.

M. Le Maire expose les éléments suivants, l'ensemble des propositions est inférieur à 25.000 euros HT et celles-ci restent d'un montant très proches.

Après examen des types de prestation, des délais de réalisation, des références, des moyens, du coût des missions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de retenir le cabinet d'études SCHNEIDER pour la réalisation des études concernant la révision du P.L.U. de la commune pour un montant de 23.850 euros HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents pour retenir le cabinet SCHNEIDER, et rappelle que les premières réunions concernant cette opération ne commenceront qu'après réception de la décision d'attribution de subvention du Conseil Départemental.

- Renouvellement d'un Contrat d'Aide à l'Emploi (CAE)

Une demande de renouvellement pour 1 agent des écoles est à faire (fin du contrat CAE le 30 Novembre). Horaires

actuellement hors lissage congés scolaires 23H30 / semaine.

Si le renouvellement de ce contrat en CAE est refusé, un contrat saisonnier sera alors mis en place au départ pour une durée de 3 mois.

- Lotissement L'Orée du Bocage et droit de préemption Urbain (DPU)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de Maître Charly PAQUET-HEUTEVENT, Notaire à Douvres la Délivrande, en charge des futures ventes des lots du lotissement L'Orée du Bocage, sollicitant le conseil municipal afin que celui-ci prenne une délibération aux termes de laquelle la commune renonce à son droit de préemption urbain sur les lots actuellement en vente, issus de ce lotissement. La délibération ainsi prise permettra de ne pas soumettre, la vente des lots du lotissement par le lotisseur, aux formalités de purge de droit de préemption urbain. Il est précisé que cette soustraction au DPU ne sera valable que pour la vente des lots par le lotisseur (et non pour des reventes ultérieures) avec une durée de validité de 5 ans à la date de la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité renonce à exercer son droit de préemption urbain sur tous les lots qui son numérotés de 1 à 26 et de 101 à 112 du lotissement « L'Orée du Bocage ». Le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'en informer Maître Charly PAQUET-HEUTEVENT, Notaire à Douvres la Délivrande.

- Location d'un logement du presbytère

Un logement du presbytère va être libéré au 1^{er} décembre. Le montant de la location hors charges est de 290 euros. Le délai de réponse pour les candidats étant prévu au 21 novembre, le choix du locataire ainsi que la date d'entrée dans les lieux sera prise au prochain conseil de décembre.

- Affaires diverses

Abris-bus : Toujours dans l'attente de la fourniture et de la pose des 2 abris bus du centre bourg. Le maire est extrêmement mécontent de la société d'affichage publicitaire et de mobilier urbain contactée qui, après avoir confirmé à plusieurs reprises cette installation, ne donne plus signe de vie.

Provisoirement, afin que les usagers des transports en commun qui, en majorité, attendent le bus en direction de Caen, soient un peu à l'abri par ces temps froids, la commune va ouvrir le porche de l'école maternelle situé à proximité de l'arrêt de bus.

Réunion avec le Département : Une réunion avec l'Agence Routière, Caen la Mer, Nexity (maître d'ouvrage), Tecam (maître d'œuvre) et la commune concernant la sortie du lotissement:

Un schéma précis doit être réalisé et validé par le Département afin d'obtenir la permission de voirie.

- Rapport des commissions

Fabienne Mansion : Bilan du RAM ; Nombre d'assistants maternels 15 à Mouen, 41 à Verson et 15 à Tourville ; 80 familles bénéficient des services du RAM et 35 fréquentent régulièrement le relais.

Boîte Numérique Bibliothèque : Le Conseil Départemental propose l'accès à une boîte numérique pour 0,15 cts par habitant. Cette boîte permettra l'accès direct des habitants à 5 films, Ouest-France et à une offre de livres numériques à télécharger à partir de chez soi (code d'accès aux familles inscrites à la Bibliothèque). Bulletin municipal en cours

Gilles Goupil : Travaux électricité pour alarme sécurité incendie aux écoles réalisés; Proposition devis pour complément de protection du groupe scolaire suite au passage du bureau de contrôle (extincteurs, panneau et plans) pour 999,32 euros HT.

Accord du conseil

Olivier Huet : signale encore le passage d'un Bus Vert, hors transport école, rue de la Haute Croix. La rue étant étroite, il serait souhaitable qu'il emprunte un autre circuit.

Marie-claire Lévêque : réunion pour définir les groupes du périscolaire. ; 7 groupes, un de plus désormais appelé « Lilas » ; moyenne 15 à 16 enfants par groupe. L'école maternelle demande une boîte aux lettres route de Bretagne et un panneau signalant l'entrée.

Drapeaux tricolores aux entrées des écoles en commande. Sécurisation de l'entrée de l'école primaire : Installation prévue d'un accès sécurisé par le petit portillon. Formation recyclage secourisme pour le personnel, à prévoir en 2017.

Gilbert Debon : Recensement de la population prévu du 19 janvier au 18 février 2017 ; un agent recenseur est à recruter rapidement.

- Agenda

Dimanche 20 novembre : repas des aînés organisé par le CCAS

Prochain conseil municipal : **LUNDI 05 Décembre 2016 à 20h30**

Levée de séance à 23h50

Fait à Tourville sur Odon, le 14/11/2016

Le Maire, Robert MICHEL